

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY  
CANTON DE SAINT-MIHIEL

COMMUNE DE  
**BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES**  
55300

COMMUNES REGROUPÉES DE  
BUXIÈRES - BUXERULLES - WOINVILLE

Tél. : 03.29.89.39.14  
[mairie.buxieres55@orange.fr](mailto:mairie.buxieres55@orange.fr)  
[www.buxieres-sous-les-cotes.fr](http://www.buxieres-sous-les-cotes.fr)

**ARRÊTÉ N°09/2023**  
**Interdiction de circulation et de stationnement**  
**sur l'emprise de la chambre à vannes à Buxerulles**

Madame la Maire de la commune de Buxières-sous-les-Côtes,

VU la loi n° 2212-1 du Code général des collectivités territoriales,

**VU la fissuration et le début d'effondrement de la dalle de la chambre à vannes et de comptage du village de Buxerulles, qui assure la répartition et la distribution de l'eau potable,**

**Considérant que la réparation est une urgence de santé publique,**

**Considérant que la sécurité du chantier l'exige,**

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** La circulation et le stationnement des véhicules de tout type, à l'exception des véhicules de secours et légers, sont interdits sur l'emprise de la chambre à vannes à Buxerulles, allant de l'intersection avec la voie 3 et de la parcelle 092 ZA 117 à la parcelle 092 ZA 15 ainsi que sur leurs largeurs.

**ARTICLE 2 :** Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prennent effet à compter du 01/09/2023 jusqu'à la fin des travaux, soit mi-décembre 2023, temps de séchage compris.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par le Syndicat Mixte des Eaux Laffon de Ladebat.

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur : En mairies de Buxières, Buxerulles, Woinville et sur Panneau Pocket.

**ARTICLE 6 :** Madame la Maire de Buxières-sous-les-Côtes,  
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Mihiel,  
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Commercy.

Fait à Buxières-sous-les-Côtes,  
le 01 septembre 2023

La Maire :  
Odile BEIRENS

